



Union des Comores



UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement  
\*\*\*\*\*

ILE DE NGAZIDJA

Honneur - Solidarité - Développement



Île Autonome de Ngazidja

## GOVERNORAT DE NGAZIDJA

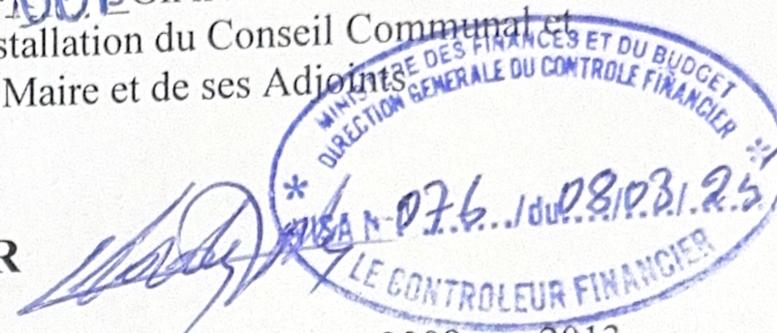
### LE GOUVERNEUR

Moroni, le 08 MARS 2025

Arrêté N°25-001/GIAN  
Relatif à l'installation du Conseil Communal et  
l'élection du Maire et de ses Adjointes



LE GOUVERNEUR



- Vu la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée en 2009, en 2013 et 2018 ;
- Vu la loi organique N°23-012/PR du 27 juin 2023 abrogeant et remplaçant l'ordonnance N°19-003/PR du 19 octobre 2019 sur la cour Suprême de l'Union des Comores promulguée par le décret n°23-102/PR du 25 septembre 2023 ;
- Vu la loi N°22-017/AU du 27 décembre 2022 relative au Code Électoral, promulguée par le décret N°23-027/PR du 08 mars 2023, modifiée et complétée par la loi N°24-012/AU du 27 août 2024 promulguée par le décret N°24-153/PR du 21 septembre 2024 ;
- Vu la loi N°11-007/AU du 09 avril 2011 portant organisation du scrutin communal ;
- Vu le décret N°24-152/PR du 21 septembre 2024, portant nomination des membres de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) ;
- Vu le décret N°24-163/PR du 12 octobre 2024 portant convocation du Corps Électoral pour les élections des Députés de l'Assemblée de l'Union des Comores et des Conseillers Communaux ;
- Vu le décret N°24-168/PR du 09 novembre 2024 portant prorogation de la date limite de dépôt de candidatures aux élections des Députés de l'Assemblée de l'Union des Comores et des Conseillers Communaux ;
- Vu le décret N°24-077/PR du 1<sup>er</sup> juillet 2024, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- Vu l'arrêté N°24-044/MIDATI/CAB du 09 Janvier 2025 fixant le nombre de conseillers communaux par commune de l'Union des Comores ;
- Vu la décision N°25-025/CS portant proclamation des résultats définitifs de l'élection des Conseillers Communaux, scrutin du 16 février 2025 ;

**Vu** la Décision N°24-001/CS en date du 24/01/24 de la Chambre Électorale de la Cour Suprême portant Proclamation des résultats des Gouverneurs des Iles et du procès-verbal N° 002-2024/GCS de la Cour Suprême relatif à la prestation de serment ;

Sur proposition de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) ;

Le Conseil des Ministres entendu.

### ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Les Conseillers communaux cités au document annexé au présent arrêté, sont convoqués à une réunion du Conseil communal à la Mairie, suivant la date et l'heure indiquées dans le même document.

ARTICLE 2 : L'ordre du jour de la réunion porte sur les points suivants :

- Installation des Conseillers communaux
- Fixation du nombre des adjoints au maire de la commune
- Élection du Maire et de ses adjoints.

ARTICLE 3 : Le Présent arrêté sera enregistré au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

